

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le 6 avril à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Annick PRENAT, Jean RACINE, Lionel ROY, Jean-Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Noël CASTEX **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Anne Catherine BOBILLIER, Anissa BRIKH, Philippe CHEVALIER, Catherine CLAYEUX, Catherine CREPIN, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Michel HOUDELAT, Jean LOCATELLI, Anaïs MONNIER, Imann EL MOUSSAFER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Florence PFHURTER, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Fabrice PETITJEAN, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, et Pierre VALLAT.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Anne-Catherine BOBILLIER à Annick PRENAT, Philippe CHEVALIER à Gilles COURGEY, Emmanuelle PALMA GERARD à Sandrine LARCHER, Florence PFHURTER à Noël CASTEX et Pierre VALLAT à Bernard CERF.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 23 mars 2023	Le 23 mars 2023	En exercice	50
		Présents	30
		Votants	35

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Françoise THOMAS est désignée.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2023-02-36 Budget Eau – Avenant n°1 au marché de renouvellement réseaux AEP DN150 à Joncherey – lot 2

Rapporteur : Thierry MARCJAN

Vu la délibération n°2022-05-12A du 30 juin 2022

Le projet initial était de poser la nouvelle conduite d'eau dans l'accotement non bitumé de la rue du Caporal Peugeot. Or il s'est avéré risqué de terrasser dans l'accotement, de par la présence de nombreux secs et surtout le mauvais état de la canalisation de collecte des eaux.
 Le projet a été modifié avec un autre tracé, en grande partie sous la chaussée.
 Ceci a donc entraîné une augmentation de certaines quantités, notamment celles ayant un lien avec la voirie.

Voici les principales quantités supplémentaires du marché avec l'estimation de leurs surcoûts :

2.3.1	Démolition de chaussée.	+266 mètres linéaires	+1 330,00 €
5.1.2	Réfection de fondation de chaussée en grave bitume	+50 mètres cubes	+13 750,00 €
7.2.1	Raccordement sur réseaux existants DN60	+1 unité	+ 1 000,00 €
7.2.3	Raccordement sur réseaux existants DN150	+1 unité	+1 200,00 €
7.5	Essai de compactage	+ 6 unités	+ 900,00 €

Ces quantités supplémentaires représenteraient un total de 18 180€ HT.

Ainsi l'augmentation du marché 2022007 est de 18 180€ HT, qui est à ajouter au montant initial de 179 478,00€ HT.

Le marché attribué à STPI est donc porté à 197 658,00€ HT, soit +10,1 % au montant initial, et son délai d'exécution prolongé de 7 semaines.

Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- de valider le nouveau montant du marché,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à cette opération.

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le **JEUDI 13 AVR. 2023**

Le Président,
**Le Président
 Christian RAYOT**

Le Président,
**Le Président
 Christian RAYOT**

